

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [90] (2002)
Heft: 1468

Artikel: Les enjeux pour les pouvoirs publics
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les enjeux pour les pouvoirs publics

Pourquoi l'aide publique est-elle indispensable à la rentabilisation des structures d'accueil ?

- Les bénéficiaires économiques des crèches sont en grand nombre : les contribuables, les pouvoirs publics, les parents et les entreprises.

- Les bénéficiaires sont répartis sur le long terme : les contribuables, les pouvoirs publics, les entreprises, les parents et les enfants en profitent dans le présent mais aussi sur des décennies.

- Une fois fournis, les avantages du bien public sont disponibles à l'ensemble de la collectivité, sans qu'il soit possible d'en priver ceux qui ne participent pas à son financement.

Ces attributs sont typiques de biens publics qui ont un taux de rendement élevé pour la collectivité. Dans ce cas, les pouvoirs publics sont les seuls à pouvoir initier ces investissements et définir un cadre permettant de faire participer tous les acteurs concernés afin de faire correspondre les coûts et les avantages pour chacun de ces derniers. En outre, ils permettent de professionnaliser un secteur jusque-là informel. Sans l'intervention des pouvoirs publics, l'investissement dans des structures d'accueil reste insuffisant et constitue un manque à gagner pour la collectivité, pouvoirs publics compris. L'absence de crèches et la demande non satisfaite qui en découle, est la cause de gains non réalisés et de coûts d'opportunité pour la collectivité.

Une répartition plus équitable entre communes, canton et Confédération

C'est la répartition des revenus fiscaux dont une partie très importante retourne aux cantons et à la Confédération qui justifie une participation financière des pouvoirs publics à tous les échelons.

Aujourd'hui, il apparaît dans la majorité des cas que les coûts des crèches ne sont pas équitablement répartis entre les communes, le canton et la Confédération, compte tenu de la répartition des avantages retirés.

Par ailleurs, les déperditions se font aussi d'une commune à l'autre.

Pour que l'offre de crèche soit optimale, une participation des trois niveaux d'administration cités ci-dessus ainsi qu'une participation intercommunale devraient pouvoir être mises en place. A titre d'exemple, le canton du Jura a mis au point une formule selon laquelle le déficit comptable des crèches est pris en charge à hauteur de 60% par le canton et de 40% par un fond alimenté par l'ensemble des communes.

Pour commander l'étude, vous pouvez vous adresser aux Bureaux de l'égalité :

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille
Rue des Chanoines 17
1700 Fribourg
Tél: 026 305 23 85

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes
Rue des Moulins 19
2800 Delémont
Tél. 032 423 7900

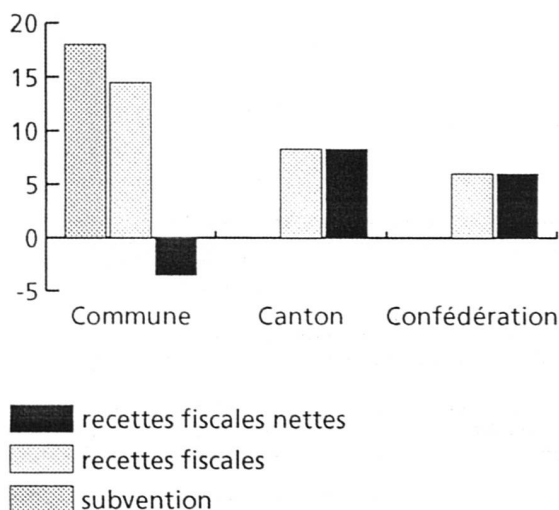
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes
Rue Pré d'Amédée 2
1951 Sion
Tél. 027 606 2120

Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme
Rue de la Tannerie 2
1227 Genève
Tél. 022 301 3700

Office de la politique familiale et de l'égalité
Escalier du Château 6
2001 Neuchâtel
Tél. 032 889 4104

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
Rue Caroline 4
1014 Lausanne
Tél. 021 316 6130

Bilan fiscal, Ville de Zurich
en millions de francs



Bilan fiscal, crèche Croqu'lune, Fribourg
en milliers de francs

